



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36

Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2017

Convocation du 21/06/2017

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 30/06/2017 à 20h00 en mairie.

<p>Nombre de Conseillers municipaux : 11 Absents excusés : 04 Vote par procuration : 00 Nombre de conseillers présents : 07</p>	<p><u>PRÉSENTS</u> : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard - BOURCY Suzanne - HAUDRY Philippe - MANGIN Isabelle - DEISS Gabriel - ZIMMERMANN Bernard</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> : POSSELT Jérôme - FOIS Jean - APPEL Virginie - HOUPERT Bertrand</p> <p><u>PROCURATION</u> :</p>
---	--

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM N°38/2017

OBJET : Election d'un titulaire et de 3 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

- Vu le code électoral : articles L. 280 à L. 293, L.O. 438-1 et suivants, L.O. 555 et L. 556, R. 130-1 à R. 148, R. 271, R. 271-1, R. 274 à R. 276, R. 333, R. 344 ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) : articles L. 2113-1 et suivants, L. 2121-14 à L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2122-17 ;
- Vu la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle a précisé le mode de calcul des délégués des conseils municipaux de ces communes en créant un article L. 290-2 au sein du code électoral.
- Vu la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle ;
- Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ;
- Vu le décret n° 2016-1986 du 30 décembre 2016 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu le décret n° 2015-98 du 28 janvier 2015 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Nouvelle-Calédonie en 2014 ;
- Vu le décret n° 2012-1453 du 24 décembre 2012 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué à Mayotte en 2012 ;
- Vu la circulaire NOR : INT/A/1405029C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires.
- Vu l'arrêté préfectorale portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans les départements de la Moselle.

Considérant que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents.

Considérant qu'il convient de désigner 1 **délégué titulaire** et 3 **délégués suppléants**,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret à majorité uninominale ou plurinomiale à deux tours des suffrages, à l'élection des délégués. Nul n'est élu délégué ou suppléant au 1^{er} tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés.

Candidature Titulaire

M. ERNST Antoine

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 6 A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7 Majorité absolue : 4

A obtenu : M. ERNST Antoine 6 voix ;

Le candidat titulaire, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégués titulaires.

Candidatures suppléants :

M. CONOTTE Gérard

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 6 A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6 Majorité absolue : 4

A obtenu : M. CONOTTE Gérard 6 voix ;

Le candidat titulaire, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégués suppléants.

M. DEISS Gabriel

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 6 A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6 Majorité absolue : 4

A obtenu : M. DEISS Gabriel 4 voix ;

Le candidat titulaire, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégués suppléants.

M. HAUDRY Philippe

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 6 A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6 Majorité absolue : 4

A obtenu : M. HAUDRY Philippe 6 voix ;

Le candidat titulaire, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégués suppléants.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

Ont signé au registre les membres présents.

Séance levée à 20h30

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/07/2017

Affiché le 01/07/2017

Pour extrait conforme,
Le maire, Antoine ERNST.



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36

Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2017

Convocation du 21/06/2017

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 30/06/2017 à 20h30 en mairie.

<p>Nombre de Conseillers municipaux : 11 Absents excusés : 04 Vote par procuration : 00 Nombre de conseillers présents : 07</p>	<p><u>PRÉSENTS</u> : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard - BOURCY Suzanne - HAUDRY Philippe - MANGIN Isabelle – DEISS Gabriel - ZIMMERMANN Bernard</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> : POSSELT Jérôme - FOIS Jean - APPEL Virginie - HOUPERT Bertrand</p> <p><u>PROCURATION</u> :</p>
---	--

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM N°39/2017

Objet : décision modificative budgétaire.

Le maire informe le Conseil municipal que le montant des travaux pour la carte communale est plus important que prévu suite aux annonces que la commune a du faire dans deux journaux différents pour l'enquête publique.

Il est donc nécessaire de procéder à un réajustement budgétaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT-

Chapitre 20 – Article 202 – Travaux bâtiments publics + 1000,00€

Chapitre 21 – Article 2151 – Travaux Réseaux de voirie - 1000,00€

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire, Antoine ERNST.